CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 SEPTEMBRE 2011

La séance est ouverte à 21 h00

PRESENTS : Mrs, Mmes. Etienne GASQUET, Pierre ALFONSO, Loïc MAHE, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, François TOURNE (arrivé à 21 h 05), Martine GIULIANI, Annie SUD, Jacques RIZZO, Frédéric MERLY (arrivé à 21 h 05), Barbara TROUGNAC (présente jusqu'à 22 h 10).

ABSENT(S) : Jocelyn CIMBER (procuration à Andrée CARDONA), Thierry SCHUTZ (procuration à Pierre ALFONSO), Geneviève CASTEX (procuration à Loïc MAHE).

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. SDEHG : NOUVEAUX CANDELABRES ROUTE DE SAINT-LYS (48/2011)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que des administrés ont demandé un complément en matière d'éclairage sur la route de Saint-Lys. Il s'agirait d'implanter deux nouveaux candélabres, à hauteur des habitations n° 457 et n° 961.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :
- L'installation de deux nouveaux candélabres route de Saint-Lys, à hauteur des habitations n° 457 et 961.
- La demande d'un devis au SDEHG pour la réalisation de ces travaux.

Loïc MAHE questionne Monsieur le Maire concernant la remise en état des candélabres vandalisés situés sur le chemin de la station d'épuration. Monsieur le Maire indique que la réception des travaux n'avait pas été effectuée avec l'entreprise qui avait réalisé ce chantier ; c'est donc à cette entreprise qu'il appartient de remettre les installations en état de fonctionnement.

La consommation électrique de ce tronçon sera réglée par le SIVOM de la Saudrune.

21 h 05 : Arrivée de Frédéric MERLY et de François TOURNE.

II. BUDGET COMMUNAL : DM N° 2 (49/2011)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à un virement de crédit par une décision modificative au budget communal.

Il s'agit de rectifier une erreur d'imputation relative au budget communal 2009. La somme de 3 360.23 € a été imputée par erreur au compte 1323 au lieu du compte 16873.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1323 : Départements		3 360,23 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		**3 360,23 €**
D 2313 : Immos en cours-constructions	3 360,23 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**3 360,23 €**	
R 1323 : Départements	3 360,23 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**3 360,23 €**	
R 16873 : Autres dettes - département		3 360,23 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		**3 360,23 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider
la décision modificative n°2 au budget primitif communal 2011.

III. SALLE POLYVALENTE : TARIFS DE LOCATION (50/2011)

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location en vigueur pour la salle polyvalente :

- Extérieurs : 400.00 €
- Résidents : 150.00 €
- Professionnels : 350.00 €.

Il indique que la salle est très demandée, notamment par des personnes extérieures à notre village. La consommation en chauffage coûte cher à la commune. Il pense qu'il serait bon de revoir le tarif de la location pour les non-résidents de la commune.

Il signale également que quelques nuisances sonores et olfactives (urine le long du mur derrière la salle) sont signalées par les riverains. Lors de l'état des lieux d'entrée, il est désormais demandé aux personnes qui occupent la salle polyvalente de ne pas ouvrir les portes qui donnent dans l'impasse située derrière la salle et de veiller à ce que les invités utilisent les toilettes qui sont à leur disposition.

Il propose de revoir les tarifs de la façon suivante :

- **Extérieurs : 500.00 €**
- **Résidents : 150.00 €**
- **Professionnels : 350.00 €.**

Il demande l'avis des membres du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location comme énoncés ci-dessus, à compter du 1er janvier 2012.

IV. CAM :

1 – DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR C. I. I. D. (51/2011)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que la création des Commissions Intercommunales des Impôts Directs (CIID), qui se substituent aux Commissions Communales des Impôts Directs, devient obligatoire à compter du 1er janvier 2012.

La Communauté d'Agglomération nous demande donc de nommer un représentant, contribuable de la commune, qui représentera Saint Clar de Rivière au sein de la C. I. I. D.

Il propose de nommer Madame Andrée CARDONA, qui est contribuable sur notre commune au titre de la Taxe d'Habitation, ainsi que de la Taxe Foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Madame Andrée CARDONA, contribuable sur notre commune au titre de la Taxe d'Habitation ainsi que de la Taxe Foncière, en tant que représentant de la commune au sein de la C. I. I. D.

2 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (52/2011)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités et le compte administratif 2010 de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Pierre ALFONSO demande si les projets de la commune relatifs au Pool Routier vont pouvoir être honorés dans leur ensemble ; Monsieur le Maire précise que les projets seront effectivement honorés, mais avec un certain retard par rapport au calendrier initial prévu.

Après en avoir délibéré et pris connaissance, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le contenu des ces documents.

V. SIVOM DE LA SAUDRUNE : ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE SUPPLEMENTAIRE (53/2011)

Monsieur le Maire indique que les modifications apportées aux statuts du SIVOM de la Saudrune par délibération du 31 janvier 2011, ont donné lieu à l'établissement d'un arrêté préfectoral qui implique que notre commune doit désormais être représentée par trois délégués titulaires et un délégué suppléant.

Il indique que Madame Annie SUD est actuellement déléguée suppléante ; Madame Andrée CARDONA et Monsieur Etienne GASQUET sont délégués titulaires. Madame Annie SUD souhaite démissionner de son poste de déléguée suppléante afin de postuler en tant que déléguée titulaire. Monsieur Pierre ALFONSO propose sa candidature en tant que délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à cette élection et lui fait part de la candidature de :

- Madame Annie SUD, déléguée titulaire.
- Monsieur Pierre ALFONSO, délégué suppléant.

VI. AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE : VALIDATION DU CHOIX D'IMPLANTATION (54/2011)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'étant données les perspectives d'évolution de notre commune, il convient de prévoir un agrandissement du Groupe Scolaire Auguste Zamoyski. Il a donc eu recours aux services du C. A. U. E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) qui a proposé deux possibilités d'implantation des nouveaux locaux :

- Une première implantation reprenant le plan « en éventail » avec des classes orientées au sud-est. La cour de l'école élémentaire est protégée de l'ouest par le nouveau bâtiment.
- Une deuxième proposition d'implantation dans la continuité de la rue principale de l'établissement.

Après avoir retenu l'un de ces deux projets, il conviendra de réunir les enseignants afin de recueillir leurs souhaits ou propositions en matière d'aménagement. Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable que les travaux puissent commencer fin 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- De prévoir une implantation « en éventail » avec des classes orientées au sud-est. La cour de l'école élémentaire est protégée de l'ouest par le nouveau bâtiment.
- De prévoir une nouvelle réunion de travail avec les architectes du CAUE afin de préciser le projet.

VII. CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que quelques travaux doivent être effectués afin de maintenir l'aire de jeux située près du terrain de tennis, aux normes de sécurité en vigueur. Il a commencé à étudier les tarifs, et il semble, étant donné le montant des réparations nécessaires qu'il soit plus judicieux de créer une nouvelle aire de jeux.

Etant donné le coût important, il convient de définir un projet et de passer un Marché à Procédure Adapté afin de recueillir plusieurs devis. Il souhaite en outre prévoir un petit toboggan pour les plus jeunes, l'installation d'une petite table avec banc pour enfant, le remplacement du tourniquet et des jeux sur ressort. L'aire de jeux serait clôturée afin de maintenir la propreté des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- De définir un projet concret pour la création d'une nouvelle aire de jeux au centre du village.
- De lancer un appel d'offres sous la forme d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) afin de recueillir plusieurs devis pour cette opération.

VIII. COMMANDE DE MOBILIER POUR LES ECOLES ; DEMANDE DE SUBVENTION (56/2011)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de commander du mobilier pour le groupe scolaire Auguste Zamoyski. La Camif a été sollicitée afin de nous adresser un devis :

- 4 lots de 6 chaises de couleur : 404.00 €HT
- 2 tables octogonales pour enfant : 238.00 €HT
- 1 lot de 2 chaises : 132.00 €HT
- **Soit un total de** **774.00 €HT**

Il propose également de demander l'octroi d'une subvention au Conseil Général afin d'aider la commune à financer ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- De passer commande à la CAMIF pour 4 lots de 6 chaises de couleur, 2 tables octogonales pour enfants et 1 lot de 2 chaises pour un montant total de 774.00 €HT.
- D'imputer les sommes nécessaires au budget primitif 2011.
- De demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général afin d'aider la commune à financer ces achats pour le groupe scolaire Auguste Zamoyski.

IX. SFR : OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN (57/2011)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une antenne SFR est implantée près du stade. Cette antenne est installée sur une parcelle communale et fait l'objet d'un loyer annuel d'un montant de 4 578.07 €.

L'entreprise SFR nous a adressé une proposition d'achat de la parcelle C69 ; soit 50,00 m2 au prix de 30 000.00 €. Les frais d'actes relatifs à la cession seraient en intégralité à la charge de l'entreprise SFR. Toutefois, il semble qu'il soit plus intéressant pour la commune de conserver le loyer annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser la vente du terrain C69 d'une surface de 50 m2 à la société SFR.

X. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un Plan Communal de Sauvegarde (P. C. S.) doit être rédigé pour notre commune. Ce document doit recenser l'ensemble des moyens susceptibles d'être mis en œuvre en cas de catastrophe sur notre village. Il devrait être en vigueur depuis fin 2010.

Nous devons parallèlement éditer le D. I. C. R. I. M. (Document d'Information sur les Risques Majeurs) qui doit être tenu à la disposition du public afin d'indiquer aux administrés, la marche à suivre en cas de catastrophe.

Il rappelle qu'un document a été diffusé à l'ensemble de la population afin de recenser les personnes susceptibles d'apporter leur aide en cas de crise ; une liste des moyens humains et matériels a ainsi été dressée.

Il va être nécessaire d'investir dans un moyen d'alerte, et peut-être également dans un matériel susceptible de maintenir un minimum d'électricité sur la commune en cas de coupure totale du réseau. Les élus seront sollicités afin d'organiser les secours.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de prévoir ultérieurement une réunion dans le but de traiter uniquement ce sujet.

XI. BIBLIOTHEQUE (58/2011) ET SALLE DES MARIAGES (59/2011)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les architectes du CAUE ont été sollicités concernant le projet de création d'une bibliothèque sous le hangar de l'ancienne école. Le projet d'aménager une salle au premier étage avait été évoqué. Monsieur le Maire suggère d'abandonner cette idée en raison du coût important des travaux à effectuer.

Jean-Pierre PAVAN pense que si l'on ne doit pas pouvoir mettre en valeur la charpente et les murs du hangar, il sera peut-être plus rentable financièrement de tout raser et de refaire un bâtiment entièrement neuf. Les conseillers municipaux, dans leur majorité, pensent qu'il serait dommage de ne pas conserver l'ancienne bâtisse.

Barbara TROUGNAC quitte la séance à 22 h 10.

Il propose par contre la possibilité de réaliser une salle des mariages en rez-de-chaussée dans le reste du bâtiment. Il souhaite finir ces travaux pour 2014, ce qui suppose que la demande de subvention doit être faite rapidement. Il convient donc de faire avancer ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entériner l'idée de créer une salle des mariages à côté de la bibliothèque prévue sous le hangar de l'ancienne école.

XII. TRAVAUX D'URBANISATION PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2012 (60/2011)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'urbanisation tranches 1 et 2 au centre bourg sont maintenant terminés. La troisième tranche prévue concerne le tronçon situé entre la Vierge et le numéro 6 route de Muret. La quatrième tranche doit permettre d'améliorer la sécurité depuis l'angle de la route de Beaufort jusqu'à l'ancienne école, notamment par un élargissement des trottoirs.

Monsieur le Maire estime qu'il est plus urgent de faire les travaux relatifs à la tranche 4 que ceux de la 3ème tranche. Afin de pouvoir réaliser les travaux dans l'ordre souhaité, il convient de changer la numérotation des dossiers :

- La troisième tranche deviendrait la sécurisation depuis l'angle de la route de Beaufort jusqu'à l'ancienne école.
- La quatrième tranche concernerait alors le tronçon situé entre la vierge et le n° 6 route de Muret.

Loïc MAHE demande où en est le projet de la réfection des trottoirs route de Saint-Lys. Monsieur le Maire pense signer avec le Conseil Général pour ces travaux courant octobre. Ces aménagements pourraient donc être effectués rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- D'entériner la modification de numérotation des dossiers relatifs à l'urbanisation du centre bourg :
. La troisième tranche concernera désormais la sécurisation depuis l'angle de la route de Beaufort jusqu'à l'ancienne école.
. La quatrième tranche concernera le tronçon situé entre la vierge et le n° 6 route de Muret.
- D'opter pour la réalisation de la troisième tranche avant la quatrième, suivant la numérotation des projets nouvellement définie.

XIII. CADEAUX DE FIN D'ANNEE AUX ANCIENS DE LA COMMUNE (61/2011)

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils pensent qu'il faut continuer de faire un cadeau de fin d'année aux anciens de la commune.

Andrée CARDONA pense qu'il ne faut pas supprimer les cadeaux, mais que peut-être le repas pourrait être transformé en galette des rois.

Monsieur le Maire préfère maintenir le repas jusqu'à la fin du mandat. Il sera nécessaire de prévoir un spectacle ou une animation musicale.

Il précise que les élus de la Mairie de Lavernose-Lacasse achètent les denrées en grosse quantité et réalisent eux-mêmes les colis cadeaux, ce qui leur permet de réaliser de belles économies. Andrée CARDONA et Pierre ALFONSO soulignent que les cadeaux ne coûtent pas très cher et que la plupart des gens ont manifesté leur contentement par rapport à ce qu'ils reçoivent.

Monsieur GASQUET demande si l'apéritif des nouveaux arrivants doit être maintenu. Pierre ALFONSO pense que c'est une manifestation à conserver.

Monsieur le Maire fixe donc le calendrier de la façon suivante : l'apéritif pour les nouveaux arrivants aura lieu le samedi 14 janvier 2012 et le repas des anciens se déroulera le dimanche 15 janvier à la salle des fêtes.

Une réunion publique sera programmée en février ou mars 2012.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

1 – Assurances : règlement de deux sinistres.

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que deux sinistres ont été réglés :

- Concernant le sinistre occasionné par un véhicule sur la Grand'Place, la MAAF nous a fait parvenir un chèque d'un montant de 2 982.72 € encaissé le 20 juin 2011.
- Concernant le lampadaire abîmé par un automobiliste sur la Grand'Place, la MACIF nous a fait parvenir un chèque d'un montant de 2 200.64 € encaissé le 25/03/2010.

2 – S. I. E. C. T. :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le S. I. E. C. T. effectue actuellement beaucoup d'investissements. Le coût du château d'eau à Saint-Lys représente 4 à 5 millions d'€uros. La réalisation de la station d'eau potable de Lherm représente un coût de 12 millions d'€uros.

La terre qui a été évacuée pour la réalisation de ces travaux a été amenée au stade afin de permettre de reculer le terrain d'environ 5 mètres par rapport à son emplacement actuel.

3 – SIVOM de la Saudrune :

Monsieur le Maire informe que la prochaine tranche d'assainissement prévue sur notre commune se situe entre le chemin de Bartichoun et l'extrémité de la route de Beaufort – côté village. En effet, la construction de 15 à 20 maisons est prévue sur ce secteur, ce qui permettrait d'encaisser des Participations au Raccordement à l'Egout. Le montant des travaux pour cette tranche est estimé à 300 000.00 € environ.

4 – SDEHG : Enfouissement des réseaux route de Beaufort.

Le SDEHG a sollicité la commune afin de savoir si le projet d'enfouir les réseaux (électricité et téléphone) route de Beaufort, reste une priorité. Monsieur le Maire pense qu'il faut différer la réalisation d'une année.

5 – Dépôt d'ordures :

Jacques RIZZO demande à Monsieur le Maire s'il est possible de prévoir la pose d'un panneau interdisant les dépôts d'ordures, à côté du container collectif situé à l'angle du chemin du Castéras. Cet emplacement fait l'objet de nombreuses incivilités. Un écriteau à entête de la Mairie sera apposé.

6 – Hangar communal :

Pierre ALFONSO demande où en est le projet de hangar communal. Monsieur GASQUET indique qu'il a demandé à l'architecte, Monsieur CABANES, de communiquer les pièces nécessaires au chiffrage à 4 entreprises.

7 – Club house :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les travaux de construction du club house se poursuivent. La plomberie et l'électricité sont quasiment terminées. Les plafonds vont être posés par une entreprise. Jean-Pierre PAVAN demande au Maire de se renseigner afin de savoir s'il est normal que les portes posées ne soient pas munies de joints.

8 – Projet de constructions FG et European Homes :

Le promoteur FG a contacté Monsieur le Maire afin de lui indiquer qu'il essaie de se mettre d'accord avec le promoteur European Homes ; toutefois, FG a quasiment la maîtrise foncière sur l'ensemble du projet (hormis les terrains appartenant aux familles Alfieri et Breil). Il pense donc éventuellement déposer leur projet sans attendre leur accord.

9 – Informatique :

Loïc MAHE signale au conseil municipal que l'onduleur du groupe scolaire a dû être remplacé. Concernant l'informatique de la Mairie, le poste des élus est à nouveau utilisable.

Il souligne que des démarches en ligne vont prochainement être accessibles aux administrés (notamment inscription sur les listes électorales).

10 – Eglise :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réunion d'ouverture des plis relative aux travaux de l'église s'est tenue le lundi 5 septembre. Il s'est documenté sur un procédé unique d'absorption de l'humidité dans les murs ; il s'agit d'une valise qui coûte environ 20 000.00 €. Lorsque le montant total des travaux sera défini, une demande de subvention sera effectuée auprès de la Fondation de France. Le début des travaux est prévu dès que possible, avant la fin de l'année.

11 – Fête locale :

Loïc MAHE est déçu de constater le peu de gens inscrit à ce jour pour le repas de la fête locale. Il aimerait que les élus prennent part à ces festivités.

Séance levée à 23 h 05